

Activités présidentielles

Lionel Zinsou chez Ali Bongo Ondimba

J.O.
Libreville/Gabon

L'ANCIEN Premier ministre béninois a été reçu en audience, hier, au palais de la présidence de la République. Avec le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, ils ont abordé les questions

en rapport avec la situation économique du continent africain. Occasion pour les deux personnalités de faire également le point des mécanismes à mettre en œuvre pour soutenir l'activité économique des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) touchés

par la chute des prix du baril de pétrole. L'ancien candidat à l'élection présidentielle au Bénin, actuellement coprésident de l'association AfricaFrance, a par ailleurs salué l'exemplarité de notre pays résolulement engagé dans la diversification de son économie. «Le Gabon est tout à fait particulier. Il monte en valeur

ajoutée. Il se soustrait petit à petit de la dépendance au pétrole. ... Le Gabon a entrepris des diversifications très prometteuses dans les domaines du bois et de l'agriculture, parce qu'ils ont des effets d'emploi, de sécurité alimentaire et de réduction des importations alimentaires», a déclaré M. Zinsou à l'issue de l'audience.



Photo : P.P/Gildas Mounlemou

Phase de l'entretien entre les deux hommes.

Conférence de presse du président de l'UPNR

Me Mayila appelle à une "paix des braves"

J-C. A.
Libreville/Gabon

Le leader de l'Union pour la nouvelle République (UPNR) estime que les uns et les autres doivent mettre en avant l'intérêt supérieur de la nation, afin de déboucher sur une sortie de crise honorable. Il s'est également déclaré prêt à y prendre part, si un facilitateur international est mandaté pour rapprocher les points de vue des différentes parties en discussion. Enfin, il préconise que les conclusions qui en sortiront soient légitimées par une loi référendaire.

ment de Libreville. Il a été question, entre autres, de donner sa position sur les grandes problématiques de l'heure, principalement celles relatives au Dialogue politique qui se tient en ce moment au stade d'Angondjé. Ainsi, s'agissant de la tenue de cette rencontre, Me Mayila a réaffirmé qu'il n'y participera pas, du moins, dans sa forme actuelle. Car, a-t-il souligné, celle-ci ne garantit pas une sortie de crise honorable pour chacune des parties prenantes. En revanche, si les Nations unies, l'Union européenne ou l'Union africaine envoient un facilitateur, il reverra sa position et pourra consentir à y prendre part. Pour le président de l'UPNR, «nombre de participants y sont plutôt allés pour percevoir des perditions et non pour trouver des solutions aux problèmes qui minent la bonne marche du pays. Alors que cet argent aurait pu servir à autre chose, les problèmes sociaux étant in-

nombrables». Malgré tout et bien qu'étant non partant, il a néanmoins tenu à donner son avis par rapport aux problématiques discutées dans les différents panels. Ainsi, il s'est dit «favorable au retour du vote à deux tours pour toutes les élections ; à la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels et à la révision des institutions en charge de l'organisation des élections dans notre pays, afin de leur donner plus de crédibilité». Quant aux actes qui sortiront des échanges d'Angondjé, «ils devront être légitimés par une loi référendaire, afin de les rendre exécutoires». Mieux, il a appelé à «une paix des braves» et à une «sortie de crise honorable». Aussi, a-t-il dit espérer que le facilitateur de l'UA, faisant malencontreusement allusion au chef de l'Etat guinéen, Alpha Condé, réussira à accorder les points de vue des uns et des autres. Car, a-t-il poursuivi, au regard des divergences qui se font jour dans

les échanges entre l'opposition et la majorité, seul un médiateur international peut permettre de rapprocher les points de vue. Et d'ajouter : «Si Alpha Condé vient, je pars au dialogue !» Par ailleurs, il a appelé à la libération des détenus encore incarcérés, notamment Bertrand Zibi Abeghe et Landry Amiang Washington. Pour Louis-Gaston Mayila, en effet, «ceux-ci n'ont pas commis d'actes qui puissent justifier leur incarcération prolongée». Évoquant la gestion du pouvoir par l'actuel régime, le président de l'UPNR a condamné ce qu'il a qualifié de «concentration du pouvoir». Il estime que toutes les institutions du pays seraient



Photo : D.R

Le président de l'UPNR, Louis-Gaston Mayila (cravate jaune), s'est dit favorable à un dialogue sous l'égide de la Communauté internationale.

assujetties au chef de l'Etat. Ce qui ne permet pas, a-t-il dit, aux responsables de ces structures de pouvoir jouir de leurs prérogatives et exercer en toute sérénité. Le partage du pouvoir au sommet, comme il le définit, «devrait permettre au Premier ministre de gouverner, quel que soit son bord politique, et aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale d'être libres

dans l'exercice de leurs fonctions». L'opération «Mamba», n'était en reste. Me Mayila a déclaré y adhérer. Souhaitant d'ailleurs «qu'elle aille jusqu'au bout !». En somme, que tous ceux qui ont des comptes à rendre à la justice soient interpellés et qu'ils justifient les malversations constatées dans les administrations dont ils avaient la charge.

Obsèques du 1er maire adjoint du 1er arrondissement d'Owendo

Dernier tapis rouge pour Salomon Francisco Cabinda

L.R.A.
Libreville/Gabon

HONNEURS militaires par la police municipale, gerbes de fleurs, oraison funèbre et même un poème d'adieu. Le 1er maire adjoint du 1er arrondissement de la commune d'Owendo, Salomon Francisco Cabinda, décédé le 27 avril dernier, a reçu un ultime hommage de la part du conseil municipal de la commune d'Owendo, des parents amis et connaissances ainsi que de nombreuses personnalités politiques au nombre desquelles Paul Biyoghe Mba, ministre de la Prévoyance sociale. La mairie d'Owendo a donc revêtu les couleurs du deuil pour saluer cet illustre père, frère, fils et collègue. «Pour nous il s'agit incontestablement d'un décès brutal et prématuré à divers égards», a déploré Jeanne Mbagou, édile de la commune. Pour qui le caractère tragique du décès suscite des interrogations. D'autant que l'état de santé du défunt ne semblait pas faire l'objet de préoccupation



Photo : L.R.A

Jeanne Mbagou s'inclinant devant la dépouille du disparu.

majeure. Mais, il faut se faire à la triste réalité. «Dieu a donné, Dieu a repris. Tous résignés, nous nous inclinons devant sa volonté», a-t-elle conclu. Pour ceux qui ne connaissent pas le défunt, Salomon Francisco Cabinda est né le 1er septembre 1954 à Abomey au Bénin. Enseignant de philosophie il a été professeur au lycée d'État de Makokou (1982 à 1983). De 1984 à 1990 il a enseigné au Lycée national Léon Mba. Il est promu censeur au Lycée d'État de l'Estuaire en 1990. Et, en 1992, il commence une longue carrière de proviseur qui le conduira tour à tour au

lycée d'État de Ndende, puis à celui de Lambaréné de 1996 à 1998, année où il est appelé à faire valoir ses compétences en tant que conseiller technique auprès du directeur général des Enseignements et de la Pédagogie. Il retournera proviseur, notamment à Mitzic et à Mouila... De 2010 à 2014, il était le chef de service des Examens et Concours au ministère de l'Éducation nationale, avant d'embrasser une carrière politique au sein du Parti démocratique gabonais (PDG). Il sera inhumé, aujourd'hui, au cimetière de Plaine Niger de Libreville.

COMMUNIQUE

La Direction Générale informe les contribuables relevant la Direction des Grandes Entreprises que la Loi de Finances pour 2017 a instauré, par une disposition prévue à l'article P-818 Nouveau du Code Général des Impôts, l'obligation d'adhésion et d'utilisation des téléprocédures pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de francs CFA.

A cet effet, les contribuables soumis à cette obligation sont tenus :

- d'effectuer leurs démarches d'adhésion par internet sur le portail fiscal e-t@x au plus tard le 31 mai 2017;
- et de déclarer et payer en ligne tous les impôts et taxes déjà disponibles sur le portail.

Les contribuables qui ne se seront pas conformés à cette obligation à la date indiquée ci-dessus s'exposeront aux sanctions prévues par le Code Général des Impôts.

Fait à Libreville, le 03 MAI 2017

Le Directeur Général des Impôts

